Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 650-2021

Règlement régissant la démolition d'immeubles

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 2 mars 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement n° 650-2021 régissant la démolition d'immeubles;

QUE le règlement numéro 650-2021 sera officiellement en vigueur ce 4 mars 2021 ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce QUATRIÈME jour du mois de mars 2021.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier